

# **RAPPORT DU MAIRE**

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

Le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 de la Municipalité de la paroisse de St-Célestin a été déposé à la séance du Conseil tenue le 8 avril 2019. Ces états financiers ont été audités par le Groupe RDL Victoriaville sencl. Le rapport de l'auditeur indépendant concernant la situation financière de la Municipalité ne contient aucune réserve et indique que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## **Résultats financiers au 31 décembre 2018**

### **Activités financiers de fonctionnement (budget d'opération) :**

Le rapport financier de la Municipalité de la paroisse de St-Célestin pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 présente un excédent de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales de 73 456\$.

L'état des résultats présente des revenus de 2 180 580\$ et des charges de 2 107 124\$ ce qui expliquent ce résultat.

Le budget de la Municipalité pour l'exercice 2018 était de 1 006 423\$. Le rôle d'évaluation imposable de la Municipalité s'établissait à 124 345 900\$.

### **Activités financières de fonctionnement**

Au cours de l'exercice 2018, la Municipalité a réalisé des dépenses reliées aux activités de fonctionnement pour un montant de 1 192 787\$ pour l'empierrement du rang St-Michel dû au glissement de terrain (phase 1).

### **Excédent de fonctionnement accumulé au 31 décembre 2018**

L'excédent de fonctionnement accumulé non affecté s'établit à 641 950\$ au 31 décembre 2018.

### **Les indications préliminaires des états financiers de l'exercice en cours :**

La municipalité a adopté un budget pour l'exercice 2019 de 1 026 489\$

En 2019, nous poursuivons les travaux d'empierrement du Rang St-Michel (phase 2).

**Selon les exigences du Code municipal, article 961.4 (2), voici la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même contractant pour une dépense totale de plus de 25 000\$ :**

(1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018)

<b><u>Entrepreneur / Fournisseur</u></b>	<b><u>Description du contrat</u></b>	<b><u>Total</u></b> <b><u>(taxes nettes)</u></b>
Pavage 132	asphalte – recharge accotement	61 571.41
Excavations Tourigny inc.	empierrement rang St-Michel (2018)	861 628.04
Avizo	ingénieur-conseil rang St-Michel	75 508.47
Excavation A.S. 2007 inc.	déneigement	76 175.16
Ministre des Finances	Sûreté du Québec	77 491.00
MRC Nicolet-Yamaska	Quote-part	65 481.00
Régie intermunicipale des déchets	collecte des déchets	35 475.00

**Rémunération des élus pour l'année 2019 :**

La rémunération des membres du conseil municipal est la suivante :

Le maire reçoit une rémunération de 4 692\$ à laquelle s'ajoute une allocation non imposable de 2 346\$.

Les conseillers reçoivent une rémunération de 1 564\$ à laquelle s'ajoute une allocation non imposable de 782\$.

**Conclusion**

Nous comptons fixer pour 2019 les priorités suivantes :

- Continuité des travaux d'empierrement du rang St-Michel dû au glissement de terrain
- Poursuivre notre programme d'entretien et d'amélioration du réseau routier

Au nom de vos élus du Conseil municipal,

M. Jacques Morin, poste no. 1  
M. Jocelyn Proulx, poste no. 2  
M. Daniel Vouligny, poste no. 3

M. Mathieu B. Filion, poste no. 4  
M. Marco Boucher, poste no. 5  
M. Jean-Paul Chabot, poste no. 6

(S)

M. Michaël Bergeron  
Maire  
Municipalité paroisse St-Célestin

# **RAPPORT DU MAIRE**

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

Le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 de la Municipalité de la paroisse de St-Célestin a été déposé à la séance du Conseil tenue le 8 avril 2019. Ces états financiers ont été audités par le Groupe RDL Victoriaville sencl. Le rapport de l'auditeur indépendant concernant la situation financière de la Municipalité ne contient aucune réserve et indique que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## **Résultats financiers au 31 décembre 2018**

### **Activités financiers de fonctionnement (budget d'opération) :**

Le rapport financier de la Municipalité de la paroisse de St-Célestin pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 présente un excédent de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales de 73 456\$.

L'état des résultats présente des revenus de 2 180 580\$ et des charges de 2 107 124\$ ce qui expliquent ce résultat.

Le budget de la Municipalité pour l'exercice 2018 était de 1 006 423\$. Le rôle d'évaluation imposable de la Municipalité s'établissait à 124 345 900\$.

### **Activités financières de fonctionnement**

Au cours de l'exercice 2018, la Municipalité a réalisé des dépenses reliées aux activités de fonctionnement pour un montant de 1 192 787\$ pour l'empierrement du rang St-Michel dû au glissement de terrain (phase 1).

### **Excédent de fonctionnement accumulé au 31 décembre 2018**

L'excédent de fonctionnement accumulé non affecté s'établit à 641 950\$ au 31 décembre 2018.

### **Les indications préliminaires des états financiers de l'exercice en cours :**

La municipalité a adopté un budget pour l'exercice 2019 de 1 026 489\$

En 2019, nous poursuivons les travaux d'empierrement du Rang St-Michel (phase 2).

**Selon les exigences du Code municipal, article 961.4 (2), voici la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même contractant pour une dépense totale de plus de 25 000\$ :**

(1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018)

<b><u>Entrepreneur / Fournisseur</u></b>	<b><u>Description du contrat</u></b>	<b><u>Total</u></b> <b><u>(taxes nettes)</u></b>
Pavage 132	asphalte – recharge accotement	61 571.41
Excavations Tourigny inc.	empierrement rang St-Michel (2018)	861 628.04
Avizo	ingénieur-conseil rang St-Michel	75 508.47
Excavation A.S. 2007 inc.	déneigement	76 175.16
Ministre des Finances	Sûreté du Québec	77 491.00
MRC Nicolet-Yamaska	Quote-part	65 481.00
Régie intermunicipale des déchets	collecte des déchets	35 475.00

**Rémunération des élus pour l'année 2019 :**

La rémunération des membres du conseil municipal est la suivante :

Le maire reçoit une rémunération de 4 692\$ à laquelle s'ajoute une allocation non imposable de 2 346\$.

Les conseillers reçoivent une rémunération de 1 564\$ à laquelle s'ajoute une allocation non imposable de 782\$.

**Conclusion**

Nous comptons fixer pour 2019 les priorités suivantes :

- Continuité des travaux d'empierrement du rang St-Michel dû au glissement de terrain
- Poursuivre notre programme d'entretien et d'amélioration du réseau routier

Au nom de vos élus du Conseil municipal,

M. Jacques Morin, poste no. 1  
M. Jocelyn Proulx, poste no. 2  
M. Daniel Vouligny, poste no. 3

M. Mathieu B. Filion, poste no. 4  
M. Marco Boucher, poste no. 5  
M. Jean-Paul Chabot, poste no. 6

(S)

M. Michaël Bergeron  
Maire  
Municipalité paroisse St-Célestin